

LA CHARTE DE LA TOULINE

DEVENIR ADHÉRENT.E, C'EST S'ENGAGER VOUS ET NOUS !

LES MISSIONS DE LA TOULINE

La Touline a pour but d'aider au choix des parcours professionnels et d'accompagner toute personne souhaitant s'orienter vers les métiers du secteur maritime.

Ses missions sont principalement :

- Le conseil et l'accompagnement vers l'emploi.
- L'orientation et la promotion des métiers et filières.
- La formation continue et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Grâce à une équipe expérimentée, qui connaît le quotidien des gens de mer, les opportunités et les contraintes du secteur maritime, l'accompagnement proposé par La Touline est adapté et personnalisé.

LA TOULINE POUR TOUS

L'adhésion aux services de La Touline est gratuite pour toute personne qui souhaite s'orienter vers les métiers de la mer.

C'est le choix qu'ont fait les membres du Conseil d'Administration de l'association, approuvé par l'Assemblée Générale, qui représente l'ensemble des adhérents.

Cette gratuité d'accès aux services rendus par les professionnels de La Touline ne peut exister que parce qu'elle repose sur 3 piliers indissociables :

- Le soutien financier d'entreprises bienfaitrices et de partenaires institutionnels.
- Les dons individuels.
- Un contrat d'engagements réciproques entre l'adhérent.e et l'association.

NOS VALEURS

ENTRAIDE - ÉCOUTE - BIENVEILLANCE -
SIMPLICITÉ - CONFIANCE - IMPLICATION -
RÉACTIVITÉ - PASSION

UN CONTRAT D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Ce Contrat d'engagements réciproques est au cœur de la relation entre l'adhérent.e et l'association, il implique que :

La Touline s'engage à accompagner l'adhérent.e dans son parcours professionnel vers les métiers du maritime en :

- Tenant compte, au plus près possible, de ses motivations, de ses souhaits, de ses compétences, de son expérience, et de ses potentiels.
- Mobilisant les expertises de l'association, son réseau de partenaires, et tous les dispositifs auxquels elle a accès pour remplir ses missions (orientation, reconversion, formation, emploi).

L'adhérent.e s'engage à :

- ✓ Partager les valeurs de l'association : entraide, écoute, bienveillance, simplicité, confiance, implication, réactivité, passion
- ✓ Respecter les statuts et le règlement intérieur, à la disposition de l'adhérent.e sur notre site internet ou sur demande au format papier
- ✓ Donner à l'association toutes les informations nécessaires pour l'accompagnement de l'adhérent.e (dont un CV à jour) et l'informer de tout changement de situation
- ✓ Participer chaque année à l'Assemblée Générale (droit d'expression et de vote), qui permet de définir les axes de travail de l'association

Ces engagements fondamentaux sont les conditions essentielles pour garantir la qualité du lien entre l'accompagnant (La Touline) et l'accompagné (l'adhérent.e). C'est LA clé de réussite de votre projet professionnel !

POUR ALLER PLUS LOIN ET S'ENGAGER DANS LA VIE DE L'ASSOCIATION

En tant qu'adhérent.e, vous pouvez aussi vous engager auprès de l'association sous d'autres formes :

- Faire un don (déductible fiscalement).
- Relayer et encourager les actions de l'association autour de vous.
- S'impliquer ponctuellement ou plus régulièrement dans certaines de nos actions, en tant que bénévole.
- Intégrer le Conseil d'Administration pour participer aux décisions.
- Représenter l'association à l'extérieur.

REJOINDRE LA TOULINE, C'EST REJOINDRE UN COLLECTIF QUI PARTAGE LES MÊMES VALEURS ET OÙ CHACUN Y TROUVE SON INTÉRÊT.